

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal de Ceilloux
Séance du 12 avril 2018 à 20 heures 30

Etaient présents : Mesdames BOURCHEIX Marie-Paule, MARSEILLES Françoise, Messieurs BOREL Jean, COISSARD Joël, COSTILHES Alain, FAUCHER Patrick, GRENOUILLET Denis, MARNEAU Michel, MERESSE Stéphane, SANTARELLI Olivier.

Absents : Madame COUPAT Danielle (procuration à Monsieur FAUCHER Patrick), excusée.

Convoqués le 04 avril 2018.

Secrétaire de séance : Monsieur GRENOUILLET Denis.

1/ Vote du taux des taxes locales 2018.

Afin de réaliser l'équilibre du Budget Primitif de l'exercice **2018**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les taux suivants :

Taxe d'Habitation : 14,56 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 19,73 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 125,26 %

2/ Budget Primitif 2018.

Le Budget Primitif de l'exercice 2018 est voté à l'unanimité

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à 311106 euros

Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 106919 euros

3/ Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 138876,67 euro, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

pour mémoire virement à la section d'investissement 2017	20332,00 euro
excédent cumulé au 31/12/2017	138876,67 euro
affectation complémentaire en réserves (1068)	13106,17 euro
affectation à l'excédent reporté (002)	125770,50 euro

4/ Subventions 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer pour l'exercice 2018 :

60,00 (soixante) euros au FREDON Auvergne,

200,00 (deux cents) euros au conseil local de l'école primaire de Saint-Dier-d'Auvergne,

20,00 (vingt) euros à l'Association CLIC d'Ambert,

100,00 (cent) euros à l'Association ADMR d'Olliergues,

120,00 (cent vingt) euros à la personne bénévole pour le portage de livres à domicile,

400,00 (quatre cents) euros pour la classe de neige de l'école primaire de Saint-Dier-d'Auvergne,

500,00 (cinq cents) euros aux Concours Agricoles et manifestations diverses (foires,...),

500,00 (cinq cents) euros aux autres organismes publics qui en feraient la demande.

50,00 (cinquante) euros à la ligue contre le cancer,

50,00 (cinquante) euros aux P.E.P. (Pupilles de l'Enseignement Public),

50,00 (cinquante) euros à l'Association les Quatre « A »,

50,00 (cinquante) euros à l'Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP).